

MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 28 juin 2018 et :

- a décidé d'accorder une subvention de 4 970 euros à l'association ADMR « Cé.Ma.Vi.», regroupant les communes de Sainte Cécile, Saint Vincent-Sterlanges et Saint Martin-des-Noyers. Elle adhère au groupement d'employeur « Comité Secteur du Pays de Chantonnay », cela permet de mutualiser les moyens.
- a décidé d'accorder une subvention de 1 500 euros à l'association Familles Rurales de Saint Martin-des-Noyers, service transport scolaire, desservant le réseau communal pour les enfants des écoles primaires et maternelles.
- A approuvé la décision modificative n° 1 sur le budget commune 2018, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2184 : Mobilier : passerelle cimetière, jeu la Coulée Verte	0,00€	6 000,00 €	0,00€	0,00€
D-2184-101 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES : lits, tables, chaises école A. Roy (suite augmentation des effectifs)	0,00€	2 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00€	8 000,00 €	0,00€	0,00€
D-2313-103 : EGLISE	10 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
D-2313-115 : SALLE CARTEAU : is olation bibliothèque (devis supplémentaire)	0,00€	2 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000,00€	2 000,00 €	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00€	0,00€
Total Général		0,00€		0,00€

En investissement:

EGLISE	Travaux de ravallement façades et couvertures			
	dépenses	58 775,35 €	TTC	
	recettes			
	FCTVA	9 641,51 €		
	Montant à la charge de la commune	49 133,84 €	1	
	Montant sollicité au fonds de concours	24 566,92 €	}	
JEUX	Aire de jeux la Coulée Verte - arraignée			
7207	dépenses	15 235,49 €	TTC	
	recettes			
	FCTVA	2 499,23 €		
	Montant à la charge de la commune	12 736,26 €		
	Montant sollicité au fonds de concours	6 368,13 €		
VOIRIE	Programme travaux 2018 - PATA			
:	dépenses	155 858,86 €	TTC	
:	recettes			
	FCTVA	25 567,09 €		
	Contrat Vendée Territorie	45 338,00 €		
	Montant à la charge de la commune	•		
	"我们就是我们的,我们就是我们的,我们就是我们的,我们就是这个人,我们就是我们的,我们就是我们的,我们就是我们的,我们就是我们的,我们就是我们的,我们就是不是不	84 953,77 €		
	Montant sollicité au fonds de concours	32 358,95 €		
	Montant total des fonds de concours sollicités	63 294,00€		

- a décidé de créer un emploi d'adjoint technique territorial, emploi permanent à temps non complet pour l'entretien des bâtiments communaux et la surveillance au restaurant scolaire, à raison de 19 heures hebdomadaires à compter du 01/08/2018,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités Vendée et de nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée comme personne morale en tant que DPO de la collectivité.

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO. La protection des données à caractère personnel est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés.

- a approuvé les termes de la convention avec le Département, relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, hors agglomération, fixant les conditions d'entretien ultérieur, pour l'aménagement du sentier pédestre le long de la RD 52, lieu-dit « le Détroit » ;
- a approuvé le principe de la vente et l'aliénation des bâtiments situés rue de la Cornillère cadastrés AH 94 et AH 99 d'une superficie totale de 3691 m², actuellement occupés par

l'entreprise BLANCHABRI et les services techniques municipaux. Cette vente sera consentie auprès de Monsieur CHATEVAIRE Aurélien, pour la somme de 125 000 euros,

a décidé de soutenir le contenu de la motion adoptée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. En effet, le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau élaborent, actuellement, le 11^e programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'Eau. Il couvrira la période 2019-2024 et doit être adopté en octobre 2018. La loi de finances pour 2018 a introduit des changements conséquents par rapport au 10^e programme d'intervention. Les recettes des agences de l'eau vont diminuer et les agences de l'eau vont se substituer à l'État pour prendre en charge certaines de ses dépenses. Dans le même temps, les missions des agences de l'eau sont élargies.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 25 juillet 2018.

Le Maire, Signé Daniel MENANTEAU

